



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.19.005 - Modification en cours d'exécution N°1 – LOT 10 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/10 du 15 janvier 2018 concernant le LOT 10 – ELECTRICITE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise ISI ELEC demeurant 5 impasse de la Garenne à Saint-Denis-de-l' Hôtel.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

- L'installation de deux éclairages supplémentaires sur la façade nord du bâtiment

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 617.00 € HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 2.05 % du marché initial.


Le nouveau montant de marché s'élève à 30 687.62 € HT soit 36 825.14 € TTC.

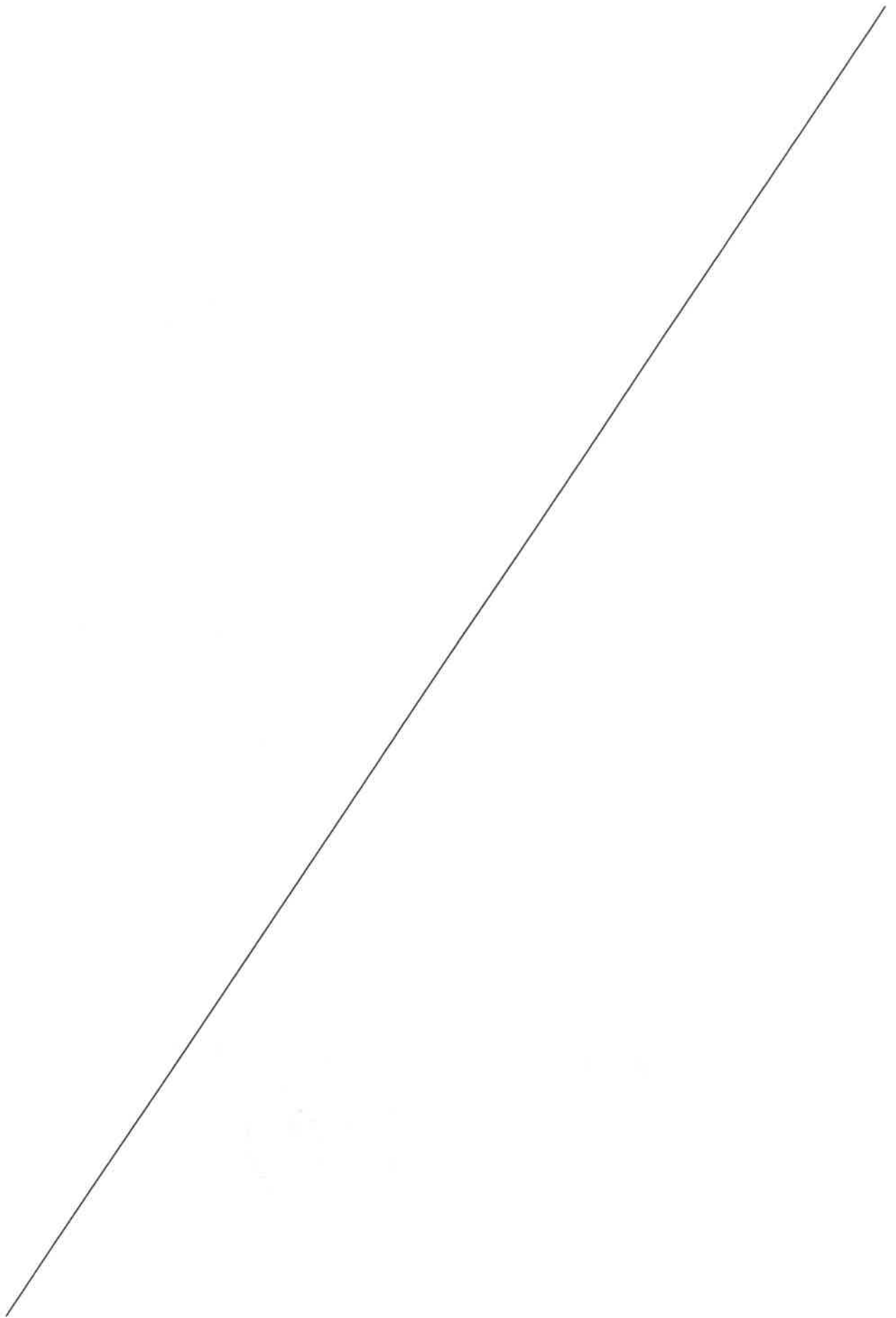
Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **12 MARS 2019**
Publication le : **12 MARS 2019**
Notification le : **12 MARS 2019**


Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer**DC-19-005**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-03-12T11-02-02.00 (MI215712025)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20190226-DC-19-005-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Modification en cours d'exécution n.1 - lot 10 - m
de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation
du Château de Bel Air à Ingré**Date de décision :** 26/02/2019**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.**Acte :** DC.19.005-FIN- Modif en cours
exécution N1-lot10 marchés tx
réhabilitation château Bel Air.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 11:02

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 12/03/19 à 11:02

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 12/03/19 à 11:09